RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00745
Numéro SIREN : 443 079 686
Nom ou dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LONGCHAMP

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 6992

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LONGCHAMP

Société civile au capital de 328.451,41 €uros

2, rue Maréchal Joffre - 06000 NICE

443 079 686 RCS NICE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mai, à 9 heures,
les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LONGCHAMP se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale sur convocation du gérant faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé ou mandataire en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques PICCIOLONI, gérant en exercice.

Monsieur Michaël PICCIOLONI est nommé secrétaire.

Sont présents

- **Monsieur Jacques PICCIOLONI**
 Propriétaire de 8 parts, ci 8

- la société **BNC SA**
 propriétaire de 3.734 parts
 représentée par M. Michaël Piccioloni, ci 3.734

- la **SOCIETE JULIA**
 propriétaire de 418 parts,
 représentée par M. Jacques Piccioloni, ci 418

Total 4.160

Le Président constate que les associés présents possèdent 4.160 parts sur les 4.309 composant le capital social de la Société et déclare en conséquence que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité prévue à l'article 19 des statuts.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par le gérant,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Puis le président rappelle l'ordre du jour :

- présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus au gérant,
- affectation du résultat,
- rectification de l'article 7 des statuts déposés lors de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Après lecture du rapport du gérant et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 34.600 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne en conséquence au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 34.600 € de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes aux associés la somme de 15.081,50 €, soit un dividende par part de 3,5 €,
- le solde, soit la somme de 19.518,50 €, en réserve.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 5 mai 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Étant rappelé que :

1/ La société a été constituée suivant acte reçu par Me Herment, notaire à Nice, le 18 mai 1962. Elle a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice le 9 août 2002 sous le n° 443 079 686. A l'appui de sa demande d'immatriculation la société a déposé au greffe ses statuts à jour au 24 juillet 2002. Aux termes de l'article six - « Apports » desdits statuts il a été rappelé la liste des personnes ayant effectué des apports à la société, parmi lesquelles Monsieur Albert Lasch.

2/ Il résulte de l'acte de notoriété après décès établi par Me Pierre Mouzon, notaire associé à Nice, le 3 octobre 1985 que ledit Monsieur Albert Lasch est décédé à Saint-Laurent-du-Var (A.-M.) le 29 août 1985, sans testament, laissant pour seules héritières, deux enfants, savoir :

- Madame Rose Léa Apelzon-Lasch épouse de Monsieur Dennis John Goodman, demeurant à Londres (Angleterre) 58 Cheyne Court, née à Cracovie (Pologne) le 25 octobre 1935, de nationalité française, mariée avec Monsieur Goodman sous le régime de la communauté de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Nice le 26 mars 1954 ; ledit régime non modifié depuis.
- Madame Eliane Marguerite Lasch épouse de Monsieur Simon Roland Sebag avec lequel elle demeure à Paris (75019) 28, avenue Secrétan, née à Nice le 11 décembre 1948, de nationalité française ; mariée avec M. Sebag sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leurs contrat de mariage reçu par Me Lemoine notaire à Paris le 8 décembre 1975 ; ledit régime non modifié depuis.

Toutes deux habiles à se dire et porter héritières conjointement pour le tout ou divisément chacune pour moitié, à défaut d'autre descendant légitime, naturel ou adoptif ou de descendant d'eux.

3/ Aux termes de l'article 7 des statuts susvisés Madame Eliane Sebag a seule été mentionnée comme propriétaire des parts sociales provenant de la succession de Monsieur Albert Lasch, sa sœur, Madame Rose Goodman, ayant été omise.

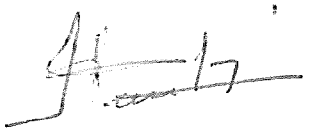
4/ Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 29 novembre 2021 et à Nice du 5 janvier 2022, Madame Rose Goodman et Madame Eliane Sebag ont cédé leur participation dans la société à la société dénommée JULIA, société à responsabilité limitée au capital de 1.524,49 €, dont le siège social est à Nice (Alpes-Maritimes) 2, rue Maréchal Joffre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 442.445.672.

Ceci étant rappelé,

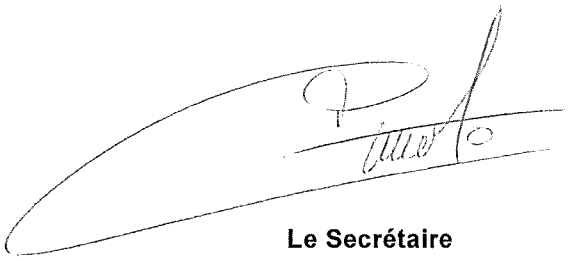
l'assemblée générale prend acte de l'omission de Madame Rose Goodman comme copropriétaire des 35 parts recueillies dans la succession de Monsieur Albert Lasch et décide qu'il y a lieu de considérer que lesdites parts appartenaient indivisément à Madame Eliane Sebag et Madame Rose Goodman en leur qualité de seules héritières de Monsieur Albert Lasch.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures. Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.



Le Président



Le Secrétaire